



RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE

**Numéro – 20 – Spécial
Conseil départemental du 12 avril 2024**

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 12 avril 2024



A - Finances et Solidarité Territoriale

DESIGNATION d'un SECRETAIRE de SEANCE

Le Président du Conseil départemental propose à l'Assemblée de désigner Mme Mireille DUVOUX Secrétaire de séance.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412 001

DESIGNATION d'un SECRETAIRE de SEANCE

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

Article unique. - Mme DUVOUX est désignée secrétaire de séance.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 12 avril 2024



A - Finances et Solidarité Territoriale

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL DEPARTEMENTAL du 15 JANVIER 2024

Le Président du Conseil départemental demande à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance plénière du 15 janvier 2024.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412 002

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL DEPARTEMENTAL du 15 JANVIER 2024

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3121-13,

DECIDE :

Article unique. - Le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 15 janvier 2024, ci-annexé sous forme de fascicule séparé dématérialisé, est adopté.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 12 avril 2024



A - Finances et Solidarité Territoriale

FISCALITE INDIRECTE Droits de Mutation à Titre Onéreux

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur. -

Confirmant le choix du Département d'agir pour l'attractivité de son territoire en maintenant une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accession à la propriété, ce rapport nous propose de reconduire pour 2024, d'une part le taux de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement à 3.80 %, d'autre part l'exonération de DMTO pour toute vente de logements HLM.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

La COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE émet un avis majoritairement favorable et propose d'adopter la délibération figurant au rapport.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_003

FISCALITE INDIRECTE Droits de Mutation à Titre Onéreux

Vote de l'article 1er

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 22

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY

Contre : 0

Abstention(s) : 4

Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Vote de l'article 2

Quorum : 14

Absent(s) : 0

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY ; Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi du 7 janvier 1983 transférant aux Départements le produit des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière,

Vu la loi n° 2023-1322 de Finances pour 2024,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Le taux de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement est reconduit à 3,80 %.

Article 2. - L'exonération de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour toute vente de logements HLM est reconduite, conformément à l'article 1594 G du Code Général des Impôts.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 12 avril 2024



A - Finances et Solidarité Territoriale

DELEGATION donnée au PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL INFORMATION de l'ASSEMBLEE - MARCHES PUBLICS - ACTIONS en JUSTICE

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur. -

Ce rapport nous propose de donner acte au Président du Conseil départemental de son information relative :

- d'une part aux décisions qu'il a prises par délégation et qui concernent la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés du 11 décembre 2023 au 10 mars 2024,
- d'autre part aux décisions qu'il a prises par délégation aux fins d'ester en justice pour la période du 7 décembre 2023 au 29 février 2024.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

Avis favorable de la COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE, qui propose d'adopter la délibération soumise à notre vote.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412 004

DELEGATION donnée au PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL INFORMATION de l'ASSEMBLEE - MARCHES PUBLICS - ACTIONS en JUSTICE

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n° CD_20210701_014 et n° CD_20220408_003,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Il est donné acte au Président du Conseil départemental de son information relative aux décisions qu'il a prises par délégation et qui concernent la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 11 décembre 2023 au 10 mars 2024, telles que retracées dans le fascicule séparé joint sous forme dématérialisée.

Article 2. - Il est donné acte au Président du Conseil départemental de son information relative aux décisions qu'il a prises par délégation, aux fins d'ester en justice et de se constituer partie civile au nom du Département, pour la période du 7 décembre 2023 au 29 février 2024.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET

INSTANCES ENGAGÉES EN JUSTICE du 7 décembre 2023 au 29 février 2024			
N° de REQUÊTE N° d'ENREGISTREMENT	JURIDICTION (TJ-TA-CA-CAA-CE)	OBJET de l'instance	DATE du jugement / d'enregistrement au greffe / de notification / d'audience
RG n°23/01160	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 25/01/2024
RG n°23/01037	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 25/01/2024
RG n°23/01217	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 25/01/2024
RG n°23/01007	TJ Châteauroux	Fixation des participations des obligés alimentaires	Audience le 15/02/2024
Recours n° 2300930/ 2300931/2300932	TA Limoges	Déclinaison de la compétence du Département : Aide exceptionnelle de solidarité, Allocation de logement familiale, « prime de Noël »	Notification du 19/01/2024
Recours n° 2300933	TA Limoges	Rejet implicite du RAPO suite à un trop-perçu de RSA	Notification du 22/01/2024
Recours n° 2400029	TA Limoges	Refus de remise gracieuse de dette	Notification du 09/01/2024
Recours n° 2300050	TA Limoges	Décision de suspension RSA	Notification du 13/12/202
Recours n° 2400169	TA Limoges	Refus d'APA à domicile	Notification du 31/01/2024

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 12 avril 2024



A - Finances et Solidarité Territoriale

MISE en PLACE de la PRIME de POUVOIR d'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur. -

Il nous est proposé d'attribuer aux agents du Département la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle facultative, dans les conditions d'éligibilité et à hauteur des plafonds prévus par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

La COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE émet un avis favorable et propose d'adopter la délibération qui nous est présentée.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412 005

MISE en PLACE de la PRIME de POUVOIR d'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2024,

DECIDE :

Article 1^{er}. - La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est attribuée aux agents départementaux qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- être employés et rémunérés par le Département à la date du 30 juin 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale aux barèmes prévus par le décret au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé,
- les vacataires,
- les apprentis,
- les stagiaires de l'enseignement.

Elle sera versée aux agents éligibles selon le barème suivant :

Rémunération brute globale	Montant de la PPA
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime sera attribuée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

Article 2. - Les crédits correspondants sont inscrits au Budget, au chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 12 avril 2024



C - Grands Investissements

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE de l'INDRE Point d'avancement

M. AVEROUS, Rapporteur. -

Il nous est demandé de prendre acte de l'avancement, d'une part des déploiements FttH en zone d'initiative publique, dont le rythme, conforme aux engagements contractuels, nous permettra d'assurer une couverture totale du territoire en 2025, d'autre part du projet LoRa qui permettra de déployer un réseau d'objets connectés dont l'intérêt s'étend à l'ensemble de la gestion publique.

M. BLONDEAU, Président de la Commission des Grands Investissements

Soulignant la nécessité d'encourager les Communes à communiquer auprès de leurs habitants afin d'atteindre 85 à 90 % de raccordements à la fibre avant l'extinction du cuivre en 2030, la COMMISSION des GRANDS INVESTISSEMENTS relève que l'Indre est l'un des premiers Départements à mettre en oeuvre le déploiement d'un réseau d'objets connectés qui sera actif dès la fin de l'année 2024.

Donnant un avis favorable, elle propose d'adopter la délibération qui nous est soumise.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20240412_006

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE de l'INDRE Point d'avancement

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 24

Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 2

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

Article unique. - Le Conseil départemental prend acte de l'avancement des déploiements FttH en zone d'initiative publique et de l'avancement du projet LoRa.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 12 avril 2024



C - Grands Investissements

PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE - AVANCEMENT

M. DAUGERON, Rapporteur. -

Ce rapport nous demande de prendre acte de l'avancement de notre programme de transition énergétique, voté lors de notre Assemblée du 8 avril 2022, et qui fait état des nombreuses actions engagées dans 40 sites, en particulier nos collèges, permettant ainsi des améliorations sensibles en termes de consommation d'énergie.

M. BLONDEAU, Président de la Commission des Grands Investissements

Saluant les efforts engagés par le Département pour atteindre l'objectif fixé par le décret tertiaire pour 2030 à travers, notamment, le recrutement d'un thermicien, la mise en place d'une plateforme de suivi à distance des consommations, et l'ampleur des investissements relatifs aux travaux pour le renforcement de la performance énergétique des locaux, la COMMISSION des GRANDS INVESTISSEMENTS émet un avis favorable et propose d'adopter la délibération figurant au rapport.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD_20240412_007

PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE - AVANCEMENT

Quorum : 14

Mandataire(s) : 1

Nadine BELLUROT donne mandat à Philippe METIVIER

Pour : 26

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVEROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20220408_007 du 8 avril 2022,

DECIDE :

Article unique. Il est pris acte de l'avancement du programme de transition énergétique depuis avril 2022.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET